| le savoir vivant |

la mobilité

petit guide pratique

UNIL | Université de Lausanne
Faculté des lettres

Pour des raisons de commodité de lecture, nous avons renoncé à féminiser les catégories de personnes dans ce document. Merci de votre compréhension.

la mobilité

petit guide pratique

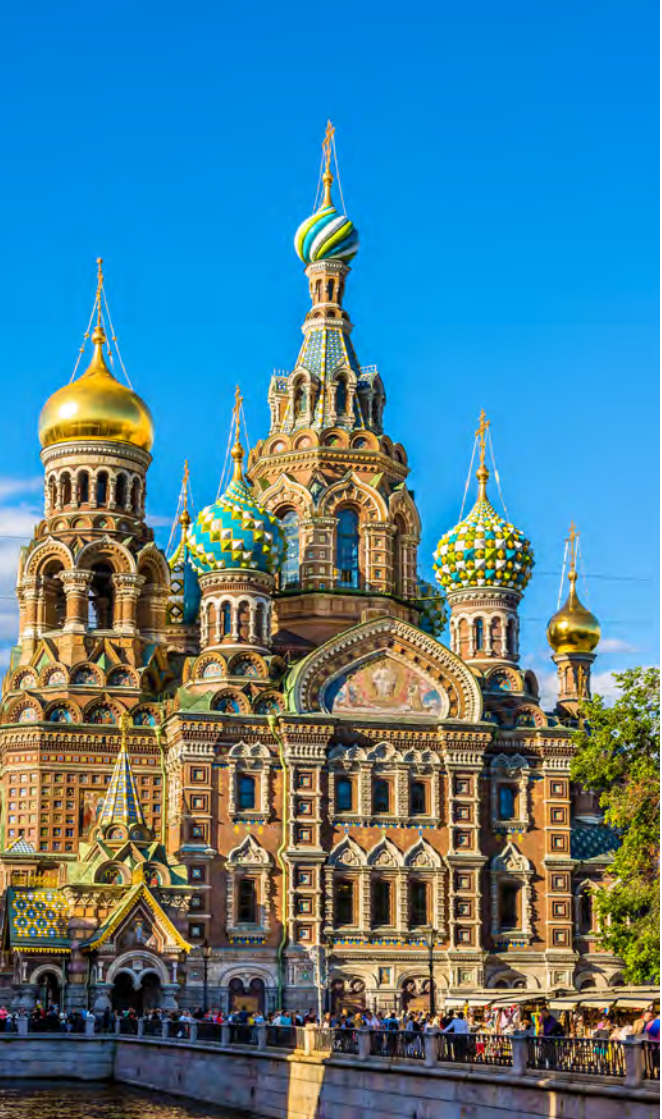

Table des matières

1 – Qu'est-ce que la mobilité? 11
Les accords d'échange 12
Les accords SEMP 12
Les accords facultaires 13
La mobilité suisse 13
Les accords généraux 13
Free mover 14
Les autres possibilités 16
La mobilité partielle 16
Les stages SEMP 16
Enseigner à l'étranger 16

2 – Préparer son projet 19
Les échéances à respecter 20
Choisir une destination 22
La composition du dossier de candidature 25
Les contrats d'études 27
Le choix des enseignements 27
La signature des responsables 30
La lettre de motivation 31
Les autres éléments du dossier 32
Le certificat de langue 32
Les lettres de recommandation 33
Le relevé de résultats 33
Après le dépôt de votre candidature 34
La nomination 34
L'inscription auprès de l'université d'accueil 35
La mise à jour des contrats d'études 35

3 – Les équivalences 37
Les directives sur la mobilité 39
Le rôle des contrats d'études 40
Les crédits 40
La demande d'équivalences et la décision 41

4 – Informations pratiques 45
Les bourses 46
Les taxes d'études 47
Le statut « mobilité départ » 47
La durée du séjour 47
La session d'examens 48
Les cours de langue préparatoires 49
Les exigences de la HEP 49
Le logement 51

5 – Ressources et adresses utiles 53
La Faculté des lettres 54
Les responsables mobilité des sections 54
La conseillère mobilité de la Faculté 54
Les anciens étudiants OUT 55
Les séances d'information 55
Les services de l'UNIL 56
L'université d'accueil 57
Les étudiants IN/TANDEM 57
Les destinations 58

Le mot du doyen

Léonard Burnand

doyen de la faculté des lettres

Chères étudiantes, chers étudiants,

Si vous avez l'intention d'effectuer un séjour mobilité dans une autre université durant vos études, ce guide est pour vous. La mobilité est un apport essentiel à votre formation, puisque les sciences humaines visent à développer un esprit critique en prenant du recul, en comparant les pratiques, en contextualisant les phénomènes, en décentrant le point de vue, autrement dit en faisant preuve d'une constante curiosité : partir et étudier ailleurs contribue évidemment à fortifier ce processus.

La mobilité estudiantine favorise en effet, outre l'acquisition de compétences linguistiques ou scientifiques (que l'on ne peut que recommander), l'appréhension d'une autre culture académique permettant à l'étudiant de prendre conscience des spécificités de la formation lausannoise, de saisir les enjeux de certains découpages disciplinaires, mais aussi de connaître des réseaux de recherche internationaux. À l'ère de la globalisation, le savoir est menacé de dilution et de standardisation, tout semble pouvoir se gérer à distance. L'immersion dans un milieu intellectuel différent prouve l'inverse. Il permet de développer une sensibilité unique aux spécificités et à la diversité des approches et des traditions académiques, ce qui représente un atout considérable.

Partir pour s'ouvrir au monde et revenir avec un bagage différent donne tort aux discours anxiogènes qui exacerbent et instrumentalisent les différences de l'Autre : être « mobile » sur le plan académique, c'est aussi adopter une attitude citoyenne.

Je ne peux que vous conseiller vivement d'envisager les avantages de la mobilité au cours de votre cursus et de prendre connaissance des informations pratiques livrées dans ce guide, en particulier pour ce qui concerne la constitution de votre dossier de candidature. Je vous adresse, chères étudiantes, chers étudiants, tous mes vœux d'enrichissement par la découverte des enseignements de nos partenaires universitaires.

Bon voyage !

Dorigny, août 2021

Le mot de l'équipe mobilité

Brigitte Maire
Responsable de la mobilité
en Lettres

Léona Giddey
conseillère mobilité
en Lettres

Cupidi litterarum, dit l'encyclopédiste romain Aulus Cornélius Celsus (1er siècle apr. J.-C.). L'expression est une excellente définition des étudiants en lettres *(litterarum)*, animés par le désir avide *(cupidi)* – pour ne pas dire la passion – de connaître la littérature, l'histoire, les arts comme la peinture, la sculpture, le cinéma, la musique, ou encore l'informatique appliquée aux Lettres.

Cette connaissance passe par le développement de compétences analytiques et critiques, de savoirs articulés que la Faculté des lettres propose à ses étudiants à travers son offre d'enseignements riche et variée.

Cette variété se retrouve dans les 230 destinations proposées pour un séjour mobilité. Autant de possibilités pour passer un semestre ou une année académique sous d'autres cieux. Un tel séjour est une occasion rêvée d'enrichir votre cursus d'études grâce à des enseignements issus d'une tradition académique différente de celle de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, et qui permettent de diversifier vos horizons intellectuels.

Une rubrique du site internet de la Faculté des lettres, les responsables mobilité de chaque section et nous-mêmes sommes à votre disposition pour faciliter la transition d'une *alma mater* à une autre, ainsi qu'une bonne articulation entre les deux mondes universitaires, de manière à faire de votre séjour mobilité une expérience inoubliable !

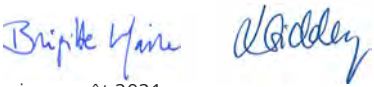

Dorigny, août 2021

1

qu'est-ce que la mobilité ?

1

Il existe de nombreuses façons d'être « mobile » durant ses études. Ce guide va se concentrer principalement sur les « séjours mobilité ». D'autres possibilités sont évoquées brièvement à la fin de ce chapitre. Si vous souhaitez en savoir davantage sur l'une ou l'autre de ces possibilités, vous trouverez des informations sur le site internet de la Faculté des lettres : *unil.ch/lettres/international* ou auprès de la conseillère mobilité.

Un séjour mobilité est une période d'un ou deux semestres pendant le(s)quel(s) vous allez suivre des enseignements dans une autre université, dans le but d'acquérir des crédits qui seront comptabilisés dans votre diplôme de Bachelor ou de Master. Les séjours mobilité ont généralement lieu dans des universités partenaires de l'UNIL, ce qui offre de nombreux avantages (démarches administratives facilitées et octroi d'une bourse).

Les accords d'échange

Un accord d'échange est un contrat établi entre l'UNIL et une université partenaire, qui fixe le cadre permettant les échanges d'étudiants, d'enseignants et du personnel administratif et technique. Il existe différents types d'accords d'échange, fonctionnant chacun de manière différente.

Les accords SEMP

Le programme SEMP, pour « *Swiss-European Mobility Program* », remplace le programme Erasmus+ pour les universités suisses suite au résultat de la votation de février 2014. Le programme suit les principes des accords Erasmus et, dans les faits, les possibilités offertes aux étudiants des universités suisses sont très proches de celles offertes aux étudiants européens.

Un accord SEMP est généralement créé par un enseignant de la Faculté avec un collègue d'une autre université ; il est prévu pour une discipline particulière, voire un domaine d'études précis.

Cela peut avoir une importance si vous prévoyez d'étudier deux disciplines ou plus durant votre séjour : l'université partenaire peut vous refuser ou limiter l'accès aux enseignements de disciplines qui ne sont pas prévues par l'accord d'échange. Il est important de vous renseigner à ce sujet auprès de la personne responsable de l'accord.

Cet obstacle ne doit cependant pas vous décourager : les accords SEMP sont nombreux et constituent souvent le moyen le plus efficace d'effectuer un séjour mobilité. Les démarches administratives sont relativement légères et les chances de placement sont très bonnes, même si les places sont limitées.

Les accords facultaires

Comme les accords SEMP, les accords facultaires sont généralement créés par un enseignant de la Faculté pour une ou plusieurs disciplines. L'accès aux enseignements dans les disciplines non prévues par l'accord peut être limité. Ils peuvent concerner des destinations en Europe comme ailleurs. Les places sont limitées et les dossiers de candidatures sont considérablement plus fournis que pour les accords SEMP.

Les candidatures doivent être soumises dans un premier temps à la personne responsable de l'accord. Cette personne rédige un rapport à l'appui de son préavis et transmet le dossier au décanat de la Faculté, qui se prononce sur la validité du séjour et sur l'octroi de la bourse.

La mobilité suisse

Vous avez aussi la possibilité d'effectuer un séjour dans une université d'une autre région linguistique en Suisse. La mobilité suisse offre plus de souplesse que les séjours à l'étranger : les places ne sont pas limitées, les délais d'inscription sont plus larges et les procédures d'inscription sont plus simples.

Pour les autres universités romandes, on ne parle pas de séjours mobilité, mais de mobilité partielle. Un paragraphe est consacré à ce sujet à la page 16.

Les accords généraux

Ces accords sont créés par la Direction de l'UNIL. Comme leur nom l'indique, ils sont ouverts aux étudiants de toutes les facultés et permettent en principe d'étudier toutes les disciplines. Il faut toutefois vérifier que vos disciplines sont enseignées sur place : le fait que l'accord vous soit ouvert ne signifie pas forcément que votre discipline soit enseignée.

Comme les accords généraux sont ouverts à tous les étudiants de l'UNIL et que le nombre de places est limité, il y a généralement une concurrence importante pour ces accords. Les dossiers de candidature doivent être détaillés et

réalisés avec un soin particulier pour augmenter vos chances d'obtenir une place. De plus, il est vivement conseillé de sélectionner plusieurs destinations. Vous trouverez des conseils à ce sujet au Chapitre 2 de ce guide.

Free mover

Il est possible de partir étudier dans une université avec laquelle l'UNIL n'a pas d'accord d'échange. Les conditions d'accès, les procédures d'inscription, les délais et toutes les autres contraintes administratives sont fixés par l'université d'accueil. Dans la plupart des cas, vous devrez payer des taxes d'inscription. De plus, vous ne recevrez pas de bourse mobilité de la part de l'UNIL pour votre séjour.

Tableau comparatif des types d'accords d'échange

Type d'accord	Délai		Responsable	Bourse**		Frais d'inscription
SEMP	10 février*		Section (sauf exception)	1'500 frs		–
Accords facultaires	10 février*		Responsable de l'accord + décanat	1'500 frs	EUROPE	–
				2'500 frs	HORS EUROPE	
				4'000 frs	DOCTORAT	
Accords généraux	1er décembre*	EUROPE	SASME	1'500 frs	EUROPE	–
	1er décembre*	HORS EUROPE		2'500 frs	HORS EUROPE	
Mobilité suisse	1er avril	SEMESTRE D'AUTOMNE	SASME	500 frs		–
	15 octobre	SEMESTRE DE PRINTEMPS				
Free mover	Fixé par l'université d'accueil		Université d'accueil	–		Fixés par l'université d'accueil

* de l'année académique précédente. Délai propre à la Faculté des lettres.
** montant de la bourse par semestre. Pour certains accords facultaires, des conditions différentes peuvent être prévues

1

Les autres possibilités

La mobilité partielle

Il n'est pas prévu que des séjours mobilité soient effectués dans les autres universités romandes. En revanche, il est possible de suivre des enseignements à Fribourg, Genève ou Neuchâtel en tant qu'étudiant externe, tout en restant inscrit comme étudiant régulier à Lausanne. On parle alors de « mobilité partielle ». Cette possibilité est régie par la convention « Triangle Azur+ Fribourg », qui fixe la procédure à suivre pour être inscrit comme étudiant externe et permet le remboursement des frais de transport. Vous trouverez tous les renseignements à ce sujet sur le site internet de la Faculté, menu *unil.ch/lettres/etudiants > Mobilité partielle*.

Les stages SEMP

Le programme Erasmus+ permet aux étudiants inscrits d'une université européenne ou qui en sont diplômés d'effectuer un stage dans un autre pays et de recevoir une bourse pour cela. Cette possibilité est également offerte aux étudiants des universités suisses dans le cadre du programme SEMP. Le stage peut être effectué dans n'importe quel pays participant au programme Erasmus et doit durer de deux à douze mois. Il peut avoir lieu pendant les études ou dans l'année qui suit l'obtention du diplôme. Attention, dans ce dernier cas, il est obligatoire que les démarches d'inscription soient effectuées avant la fin des études.

Il n'existe pas de plateforme centralisant les offres de stages SEMP. C'est à vous de trouver une place de stage, soit en répondant à une offre publiée par l'entreprise elle-même, soit en postulant spontanément en tant que stagiaire. Il s'agit ensuite d'établir une convention de stage entre vous, l'entreprise ou l'institution qui vous accueille et la Faculté des lettres. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet sur notre site internet : *unil.ch/lettres/mobilite-out > Stages SEMP*.

Enseigner à l'étranger

Différents programmes proposent aux étudiants ou diplômés des universités suisses d'enseigner leur langue maternelle à l'étranger. Pour l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni, le Programme d'assistant de langue (PAL) vous permet de travailler pendant une année scolaire dans une école publique et d'enseigner votre langue maternelle (français et, au Royaume-Uni, allemand) en tant qu'assistant. Plus d'informations sur le site *www.ch-go.ch*.

L'Amity Institute propose un programme similaire aux États-Unis. Vous trouverez des informations à ce sujet sur le site internet de la Section d'anglais : *unil.ch/angl > Students > Going abroad*.

2

préparer son projet

2

Les échéances à respecter

Il est capital de connaître l'échéance pour le dépôt des candidatures aux destinations pour lesquelles vous postulez. Ces dates sont indiquées dans la base de données des accords d'échange (voir page 23). Sauf exception, il y a une date unique pour chaque type d'accord d'échange, comme cela a été indiqué au Chapitre 1 (tableau, page 15). Cette date est cruciale, car elle définit le moment auquel vous devez réunir tous les éléments de votre dossier de candidature. Certains éléments du dossier demandent la signature de différentes personnes (contrats d'études, lettres de recommandation), d'autres doivent être préparés longtemps à l'avance. Le tableau ci-dessous récapitule les principales étapes à respecter. Vous trouverez des informations plus détaillées dans les paragraphes suivants de ce chapitre.

Principales étapes pour la préparation d'un séjour mobilité

Quand	Quoi
Dès que possible	Préparation linguistique. Améliorer vos compétences dans la langue de votre future université d'accueil (le Centre de langues de l'UNIL offre des cours gratuits). Si un certificat est demandé, préparez-vous à l'examen et renseignez-vous sur les dates.
Au début de l'année académique précédant le séjour	Prendre connaissance des possibilités de séjour, du cadre général et des destinations possibles. Assister aux séances d'information organisées par la Faculté et les sections (octobre). Rencontrer les responsables concernés et la conseillère mobilité

Deux mois avant l'échéance	Sélectionner la ou les destination(s). Parcourir attentivement l'offre de cours et préparer votre programme. Faire la liste des documents demandés et commencer à préparer le dossier.
Un mois avant l'échéance	Soumettre votre contrat d'études aux responsables mobilité de vos disciplines et à la conseillère mobilité, et obtenir leur signature. Si cela est demandé, solliciter le secrétariat des étudiants pour obtenir un relevé de résultats officiel.
Environ une semaine avant l'échéance ou au plus tard le jour de l'échéance	Apporter à la conseillère mobilité l'ensemble de votre dossier, avec tous les documents prêts. Les contrats d'études doivent être signés par les responsables des disciplines.
Après la candidature	Attendre la réponse à votre candidature – cela prend environ un mois. Si elle est positive, se renseigner sur les démarches d'inscription ainsi que sur la situation du logement auprès de l'université d'accueil.
Début du séjour	Si nécessaire, informer les responsables lausannois des changements que vous souhaitez apporter au contrat d'études. Premièrement, remplir le formulaire des modifications et l'envoyer au responsable mobilité de la section, puis, ensuite, lorsque le programme est accepté et le document signé, l'envoyer à la conseillère mobilité.
Fin du séjour	S'assurer auprès de l'université d'accueil que tous les résultats ont été enregistrés et qu'ils vont être envoyés à l'UNIL ou vous être transmis directement.
Retour à Lausanne	Faire parvenir aux responsables des disciplines et à la conseillère mobilité le relevé de résultats et tout autre document utile pour l'établissement des équivalences. Si vous devez terminer votre Bachelor ou Master, attention aux échéances pour la saisie des équivalences.

2

choisir une destination

Le choix de la destination est capital pour la réussite de votre séjour mobilité. Il y a de nombreux éléments à prendre en compte et il peut être nécessaire de consacrer du temps à cette étape. Renseignez-vous suffisamment tôt, demandez conseil à vos enseignants ou à d'autres étudiants et ne vous arrêtez pas aux choix les plus évidents et aux idées préconçues.

Il faut tout d'abord rappeler que les possibilités sont limitées par les accords d'échange existants, sauf si vous partez en *free mover* (voir page 14). La base de données des accords d'échange de l'UNIL constitue un bon point de départ. Vous pouvez parcourir les destinations par région ou par pays (voir les explications détaillées ci-contre). Prenez le temps de découvrir l'ensemble de l'offre et envisagez différentes destinations possibles. Si vous avez dès le départ une idée assez précise, renseignez-vous sur cette destination pour ne pas construire votre projet sur des idées préconçues et comparez-la à d'autres possibilités pour confirmer votre décision.

Utilisation de la base de données

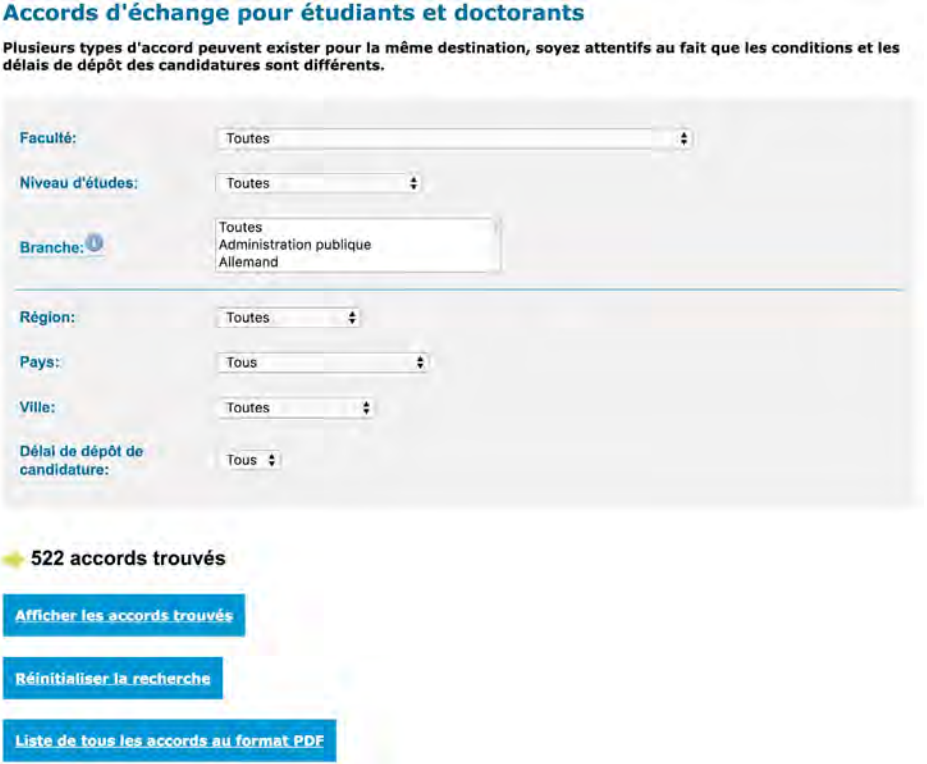

2

Humboldt-Universität zu Berlin

Pays	Allemagne
Ville	Berlin
Site internet	http://www.hu-berlin.de/
Faculté	LETTRES
Branche	Allemand Anglais Espagnol Français moderne Italien
L'accord est ouvert aux personnes de l'UNIL étudiant les branches ci-contre, mais il n'est pas garanti que ces branches soient offertes par l'université partenaire et qu'elles soient ouvertes aux étudiants d'échange. Veuillez vérifier sur le site de l'université partenaire!	
Niveau	Bachelor Master Doctorat Professeur
Type d'accord	SEMP (ex-Erasmus)
Code discipline Erasmus	Arts and humanities
Délai de candidature pour le semestre d'automne	20.02

La base de données des accords d'échange pour étudiants et doctorants répertorie toutes les destinations qui vous concernent. Elle est accessible depuis le site internet de la Faculté des lettres : *unil.ch/lettres/mobilite-out* ou depuis le site : *unil.ch/international*.

Pour chaque accord d'échange, une fiche détaillée donne toutes les informations importantes : disciplines prévues, échéance pour les candidatures, exigences linguistiques, conditions particulières, personne de contact, etc. Des liens au bas de la fiche permettent en outre de prendre connaissance des rapports des étudiants ayant séjournés auprès de l'université en question les années précédentes et d'accéder à la marche à suivre ainsi qu'aux formulaires de candidature. Ces fiches sont mises à jour régulièrement et constituent la première source d'information sur les accords d'échange.

Lorsque vous effectuez une recherche dans cette base de données, ne remplissez pas tous les champs : plus vous indiquez de critères, moins vous obtiendrez de résultats. Nous vous conseillons d'effectuer des recherches larges afin de voir des résultats assez généraux. Vous pouvez ensuite trier ces résultats.

Le champ « Branche » vous permet d'indiquer une ou plusieurs disciplines. Si vous en indiquez plusieurs, la recherche indiquera toutes les destinations concernant soit l'une, soit l'autre des branches indiquées. Vous constaterez que beaucoup d'accords, en particulier pour le programme SEMP, prévoient une seule discipline. Il est néanmoins possible dans la plupart de cas d'étudier d'autres disciplines que celle prévue par l'accord. Vous pouvez vous en assurer auprès de la personne de contact.

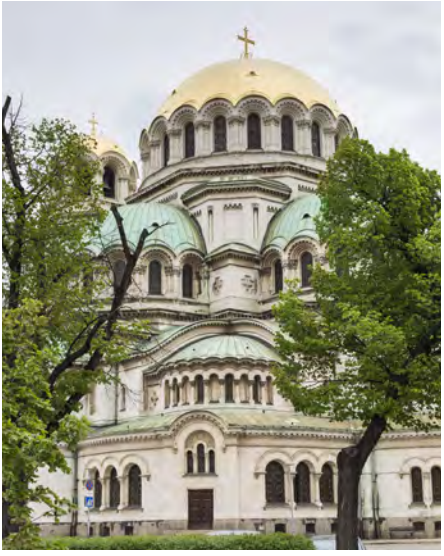

Par ailleurs, il faut noter que certains accords sont répertoriés comme ouverts à « toutes branches » et seront donnés comme résultats pour toutes les recherches, même si la discipline en question n'est pas enseignée dans l'université. Consultez le site internet de l'université en question pour vous assurer que vos disciplines sont enseignées sur place.

La composition du dossier de candidature

La composition du dossier de candidature varie fortement d'un accord à l'autre. Il est possible que vous connaissiez quelqu'un qui prépare un séjour mobilité en même temps que vous, mais qu'il doive remplir des documents tout à fait différents. En cas de doute, référez-vous toujours à la fiche descriptive de l'accord dans la base de données et au lien vers la marche à suivre (voir page 24).

Votre dossier de candidature sera toujours composé d'au moins deux éléments : un formulaire d'inscription et un ou plusieurs contrats d'études. A cela viennent s'ajouter différents documents en fonction du type d'accord d'échange. Le tableau de la page 26 vous permet d'avoir un aperçu des documents demandés en fonction du type d'accord.

2

	Mobilité suisse	SEMP	Accords facultaires et généraux
Formulaire de candidature	Oui, à télécharger depuis la base de données	Oui, à télécharger depuis la base de données	Oui, à télécharger depuis la base de données
Contrat d'études	Oui, à télécharger depuis la base de données	Oui, à télécharger depuis la base de données	Oui, à télécharger depuis la base de données
Attestation du niveau de langue	Non	Dépend de la destination. Consulter la base de données	Dépend de la destination. Consulter la base de données
Lettre de motivation	Non	Non*	Oui
Lettre de recommandation	Non	Non	Non**
Relevé de résultats et diplômes	Non	Non	Oui
CV	Non	Non	Oui

* Sauf les accords de la Section d'anglais, pour lesquels une lettre de motivation est obligatoire. C'est également le cas pour certains accords génériques (veuillez consulter la base de données).

** Pour le dossier de candidature, aucune lettre de recommandation n'est requise. En revanche, pour certaines universités, une lettre de recommandation pourrait vous être demandée après votre sélection.

Pour les accords facultaires et généraux, les documents doivent être remplis en français pour les destinations francophones et en anglais pour toutes les autres. De plus, si vous postulez pour plusieurs destinations, vous devez établir des contrats d'études pour chacune d'entre elles.

Les contrats d'études

Le contrat d'études, ou « *learning agreement* », est un document essentiel dans l'organisation de votre séjour mobilité. Il sert à indiquer les enseignements que vous allez suivre durant votre séjour, à établir comment ils seront intégrés à votre cursus et à vous assurer que vous serez autorisé à les suivre. C'est en établissant vos contrats d'études que vous aurez la confirmation que la ou les destinations que vous avez choisies correspondent à vos attentes. C'est sur la base de ces contrats que votre candidature sera évaluée. Et enfin, ce sont eux qui permettront la reconnaissance de vos crédits à votre retour par l'attribution d'équivalences. Il est primordial de remplir ces documents avec précision et de les mettre à jour aussi souvent que nécessaire.

Il s'agit d'un contrat au sens juridique du terme, car il constitue un engagement mutuel : l'étudiant s'engage à suivre les enseignements prévus, la Faculté des lettres à les lui reconnaître à son retour et l'université d'accueil à lui permettre de les suivre. Vous aurez en principe plusieurs contrats, chacun concernant une seule discipline et une seule destination.

Le choix des enseignements

Pour préparer vos contrats d'études, vous devez connaître de manière détaillée l'offre de cours de votre future université d'accueil et comprendre l'organisation et les exigences de vos plans d'études à Lausanne. Commencez par vous renseigner sur ces derniers et soyez au clair sur votre progrès dans votre cursus, de manière à savoir ce que vous aurez à faire durant votre séjour. Vous pourrez ensuite explorer l'offre de cours des destinations qui vous intéressent.

Pour ce faire, le plus efficace est de consulter l'horaire de l'année académique en cours, sur le site internet de votre future université d'accueil. Comme vous allez effectuer cette recherche à peu près un an avant votre séjour, vous devrez établir un programme provisoire, qui devra certainement être modifié. Vérifiez s'il s'agit d'enseignements semestriels ou annuels, afin d'être certain de pouvoir les suivre en entier.

Une fois que vous avez sélectionné les enseignements que vous allez suivre, vous pouvez les reporter sur le contrat d'études. Indiquez le code du cours dans l'université d'accueil (s'il existe, sinon laissez la colonne vide), le niveau (bachelor ou master) et le nombre de crédits qui vous sera donné par votre université d'accueil.

Équivalence avec les plans d'études lausannois

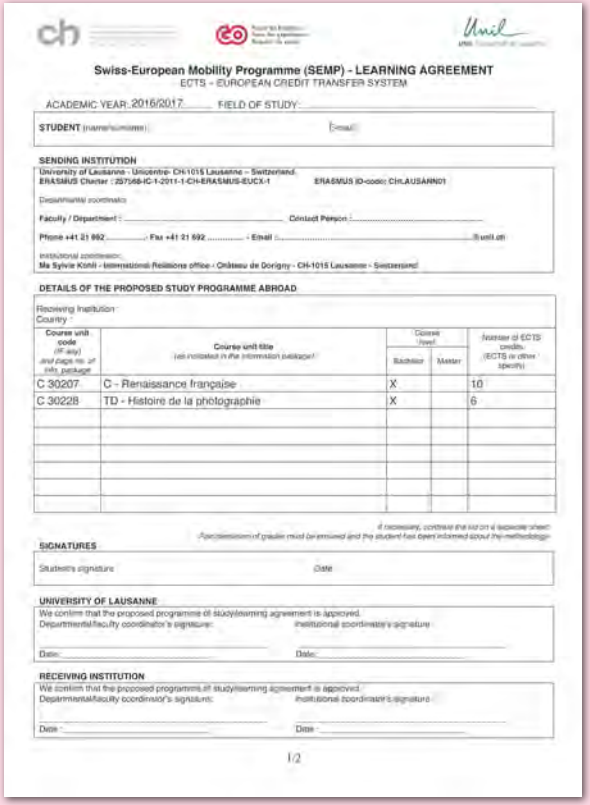

Swiss-European Mobility Programme (SEMP) - LEARNING AGREEMENT
ECTS - EUROPEAN CREDIT TRANSFER SYSTEM

ACADEMIC YEAR: 2016/2017 FIELD OF STUDY:

STUDENT (name/surname): (e-mail):

SENDING INSTITUTION
University of Lausanne - Unicentre- CH-1015 Lausanne – Switzerland
ERASMUS Charter : 257468-IC-1-2011-1-CH-ERASMUS-EUCX-1 ERASMUS ID-code: CH LAUSANN01

Departmental coordinator
Faculty / Department : Contact Person :
Phone +41 21 692 ..... : Fax +41 21 692 ..... - Email : @unil.ch

Institutional coordinator:
Ms Sylvie Kohli - International Relations office - Château de Dorigny - CH-1015 Lausanne - Switzerland

DETAILS OF THE PROPOSED STUDY PROGRAMME ABROAD

Receiving Institution :
Country :

Course unit code (if any) and page no. of info. package	Course unit title (as indicated in the information package)	Course level: Bachelor	Course level: Master	Number of ECTS credits (ECTS or other - specify)
C 30207	C - Renaissance française	X		10
C 30228	TD - Histoire de la photographie	X		6

If necessary, continue the list on a separate sheet
Accreditation of grades must be ensured and the student has been informed about the methodology

SIGNATURES

Student's signature Date

UNIVERSITY OF LAUSANNE
We confirm that the proposed programme of study/learning agreement is approved.
Departmental/Faculty coordinator's signature: Institutional coordinator's signature

Date: Date:

RECEIVING INSTITUTION
We confirm that the proposed programme of study/learning agreement is approved.
Departmental/Faculty coordinator's signature: Institutional coordinator's signature

Date : Date :

1/2

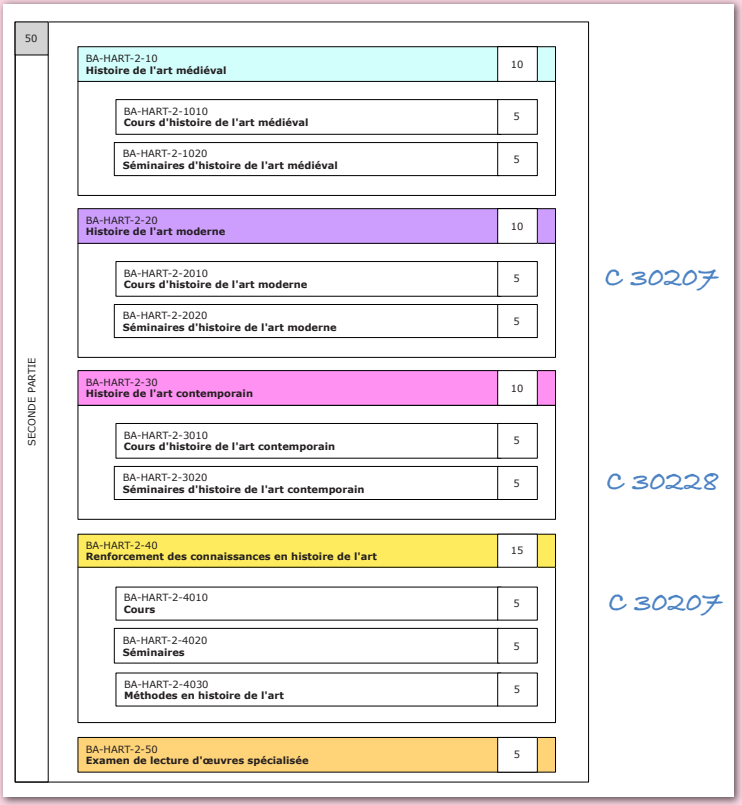
50
SECONDE PARTIE
BA-HART-2-10
Histoire de l'art médiéval
10
BA-HART-2-1010
Cours d'histoire de l'art médiéval
5
BA-HART-2-1020
Séminaires d'histoire de l'art médiéval
5
BA-HART-2-20
Histoire de l'art moderne
10
BA-HART-2-2010
Cours d'histoire de l'art moderne
5
BA-HART-2-2020
Séminaires d'histoire de l'art moderne
5
BA-HART-2-30
Histoire de l'art contemporain
10
BA-HART-2-3010
Cours d'histoire de l'art contemporain
5
BA-HART-2-3020
Séminaires d'histoire de l'art contemporain
5
BA-HART-2-40
Renforcement des connaissances en histoire de l'art
15
BA-HART-2-4010
Cours
5
BA-HART-2-4020
Séminaires
5
BA-HART-2-4030
Méthodes en histoire de l'art
5
BA-HART-2-50
Examen de lecture d'œuvres spécialisée
5
C 30207
C 30228
C 30207

Comme expliqué précédemment, le contrat d'études sert non seulement à prévoir les enseignements que vous allez suivre, mais également à indiquer comment ceux-ci seront comptabilisés dans votre cursus lausannois. Il s'agit donc d'indiquer précisément dans quels modules, voire pour quelles évaluations, sera inscrit chaque crédit obtenu durant votre séjour.

Pour ce faire, vous devez ajouter en annexe au contrat le plan d'études de votre discipline. Imprimez le document nommé « Structure » du plan d'études et reportez le code ou l'intitulé de chaque enseignement du contrat en face du module concerné (il est possible qu'un enseignement soit comptabilisé dans plusieurs modules différents). Vous pouvez également numéroter les enseignements sur le contrat d'études et reporter simplement ces numéros sur le plan d'études. Certaines disciplines (notamment l'allemand et l'histoire et esthétique du cinéma) ont prévu un formulaire qui permet de prévoir les équivalences. Vous pouvez utiliser ce formulaire à la place du plan d'études annoté.

Pour le programme à options et le programme compensatoire du Bachelor, l'établissement des équivalences n'est pas nécessaire. Les crédits sont simplement comptabilisés dans un module « Enseignements mobilité ». Si vous suivez des enseignements dans l'une de vos disciplines principales, vous pouvez les faire figurer sur le contrat de la discipline en question ; si vous suivez des enseignements dans d'autres disciplines, vous pouvez préparer un contrat d'études distinct, qui n'aura pas besoin d'être signé par un responsable de section et pourra être soumis directement à la conseillère mobilité de la Faculté. Pour le programme de renforcement du Master, les enseignements doivent être soumis au responsable de la discipline concernée.

La signature des responsables

Chaque contrat d'études doit être soumis au responsable mobilité de la section et à la conseillère mobilité de la Faculté. Le premier se prononce sur le contenu de votre programme et sur sa compatibilité avec le plan d'études, le second vérifie l'adéquation de votre projet avec les règlements et directives en vigueur.

La première étape consiste donc à soumettre le contrat d'études au responsable mobilité de la discipline concernée. Il est possible que vous deviez rencontrer la personne à plusieurs reprises avant d'aboutir à un programme satisfaisant. Pensez à entamer cette discussion assez rapidement. Rappelez-vous également que chaque discipline fait l'objet d'un contrat distinct et que vous devrez rencontrer le responsable de chaque discipline.

Lorsque votre contrat d'études et les équivalences avec le plan d'études lausannois sont établis, le responsable pourra signer les deux documents (contrat d'études et plan d'études annoté). Une fois que tous vos contrats sont signés et que le reste de votre dossier est prêt, vous devez le remettre à la conseillère mobilité pour accord et signature.

Si vous avez une discipline externe, le contrat d'études qui concerne cette discipline doit être soumis directement au responsable mobilité de la discipline en question. Le document doit être inclus à votre dossier au moment où vous le déposez auprès de la conseillère mobilité.

La lettre de motivation

Pour certains types d'accord d'échange, les candidats doivent remettre une lettre de motivation avec leur candidature. Cette lettre doit être rédigée en français pour les universités francophones et en anglais pour toutes les autres destinations.

Le but de ce document est d'expliquer en détail vos motivations pour un séjour mobilité et les raisons pour lesquelles vous avez choisi cette ou ces destination(s). Il s'agit de convaincre le comité de sélection de la pertinence de votre séjour pour vos études, du soin que vous avez apporté à sa préparation et des chances de succès de celui-ci. Pour être convaincant, il est important que vous connaissiez bien les destinations pour lesquelles vous postulez, de manière à pouvoir rattacher vos motivations à des aspects concrets de votre future université d'accueil. Ces arguments doivent être avant tout académiques : parlez des domaines que vous aurez l'occasion d'étudier, des cours qui vous intéressent, des enseignants dont vous avez entendu parler ; évoquez les infrastructures auxquelles vous aurez accès dans l'université ou dans la ville de manière générale (bibliothèques, archives, musées, etc.). En dernier lieu, vous pouvez mentionner des motivations culturelles. Évitez dans tous les cas les aspects qui peuvent paraître comme « touristiques ».

Ceci ne constitue que quelques conseils de base pour orienter votre lettre. N'hésitez pas à évoquer les raisons personnelles qui ont forgé votre intérêt pour la mobilité en général ou pour une destination particulière, vos objectifs professionnels ou tout autre élément qui serait pertinent.

2

Les autres éléments du dossier

Le certificat de langue

De solides connaissances linguistiques sont essentielles pour tout séjour dans une université non francophone. Nous vous conseillons d'y consacrer du temps assez tôt, dès le début de l'année qui précède votre séjour, voire dès le début de vos études. Vous pouvez notamment suivre des cours au Centre de langues de l'UNIL (gratuits pour les étudiants) ou participer à un tandem linguistique.

Seule une minorité des accords d'échange demande une attestation de votre niveau de langue. Consultez au préalable la fiche d'information de la destination dans la base de données des accords d'échange et ne vous lancez pas dans un examen de langue si cela n'est pas nécessaire. Si une attestation est demandée, tenez compte du fait que vous devrez passer l'examen bien avant l'échéance pour la candidature, de manière à recevoir vos résultats à temps. Prêtez attention aux types d'attestation reconnus (par exemple pour l'anglais, TOEFL, IELTS, FCE/CAE/CPE). Les exigences varient d'une université à l'autre. Ainsi, si vous prévoyez de postuler pour plusieurs destinations, soyez certain de vous inscrire à un examen qui est reconnu par toutes. Pour des informations sur un éventuel remboursement des tests de langue, veuillez consulter le site internet du Service des relations internationales.

Il peut également arriver que votre université d'accueil vous demande une attestation de votre niveau de langue plus tard, par exemple lors de votre inscription. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un critère de sélection, mais plutôt d'un contrôle. Il n'est pas nécessaire de passer par un

examen officiel. Vous pouvez demander à votre section ou au Centre de langue s'ils peuvent vous délivrer une attestation de votre niveau.

Les lettres de recommandation

Les lettres de recommandation ne font désormais plus partie des pièces obligatoires pour la constitution du dossier mobilité, quel que soit le type d'accord. En revanche, pour certaines universités, une lettre de recommandation pourrait vous être demandée après votre sélection.

Le relevé de résultats

Un relevé de vos résultats universitaires peut vous être demandé à différents moments du parcours, notamment au moment de la candidature ou lors de votre inscription auprès de votre future université d'accueil. Dans ces cas-là, vous devez fournir votre relevé de notes, disponible sur MyUnil.

2

Après le dépôt de votre candidature

La nomination

Une fois votre candidature déposée auprès de la personne ou du service responsable de l'échange, elle sera évaluée et comparée aux autres dossiers. Vous recevrez une réponse seulement après l'échéance, même si vous avez déposé votre dossier plus tôt. Cela peut prendre entre une semaine et un mois.

Si la réponse est positive, vous êtes alors « nominé » pour votre séjour. Votre dossier va être transmis à l'université partenaire et, en parallèle, au Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME), qui se charge d'inscrire votre séjour dans votre dossier académique et de vous attribuer la bourse liée à votre séjour.

L'inscription auprès de l'université d'accueil

La prochaine étape importante sera de vous inscrire en tant qu'étudiant d'échange auprès de votre future université d'accueil. En général, vous serez contacté directement par elle et l'on vous indiquera les démarches à effectuer et les délais. Nous vous conseillons néanmoins de prendre connaissance vous-même de ces démarches et de vérifier les échéances pour l'inscription. Vous trouverez ces informations en consultant le site internet de votre université d'accueil ; il s'agit généralement des pages nommées « International ».

En parallèle ou suite à votre inscription, vous pourrez également vous inscrire pour un logement, lorsque cela est proposé, puis à vos enseignements. Pensez à effectuer cette étape dès que possible, car les places sont parfois limitées et l'accès aux enseignements est réservé aux plus prompts.

La mise à jour des contrats d'études

Lors de votre inscription aux enseignements ou au début de votre séjour, il peut arriver que vous soyez contraint de modifier le programme que vous aviez prévu initialement. Cela peut être dû à des modifications de l'offre de cours, à des questions d'effectif ou à des limitations imposées par l'université d'accueil. Dans tous les cas, il convient d'informer de chaque modification les responsables mobilité des sections concernées ainsi que la conseillère mobilité. Vous devez utiliser la deuxième page du formulaire, prévue à cet effet. Une fois remplie et signée, envoyez-la aux responsables mobilité de vos sections. Vous en recevrez une copie par voie électronique.

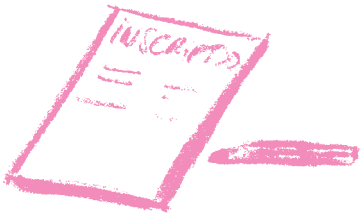

3

Les équivalences

3

Les crédits que vous allez acquérir durant votre séjour ne seront pas simplement transférés dans votre dossier académique lausannois à votre retour. Le décanat de la Faculté des lettres examine en effet les équivalences qui peuvent vous être reconnues et rend une décision. Pour établir ces équivalences, le décanat s'appuie sur le préavis des sections, rendu par leur responsable mobilité. Comprendre en quoi consistent ces équivalences mobilité, quelles sont les règles qui les régissent et comment elles sont établies, vous permettra de planifier au mieux votre séjour.

Le point le plus important pour l'établissement d'équivalences n'est pas le nombre de crédits, mais le contenu de l'enseignement et le type d'évaluation. Les plans d'études lausannois reposent sur des objectifs de formation. Pour les atteindre, les plans fixent les enseignements que chaque étudiant doit suivre et les évaluations auxquelles il doit se soumettre. Les modules permettent d'organiser cet apprentissage et les crédits de mesurer la charge de travail. Lors de votre séjour mobilité, vous allez remplacer certaines de ces prestations (enseignements et évaluations)

par des enseignements et des évaluations dispensés par votre université d'accueil. C'est la tâche du responsable mobilité de la section de définir s'ils sont équivalents aux exigences lausannoises. Il ne s'agit toutefois par de trouver un contenu exactement égal, mais bien équivalent. Il est clair que l'enseignement de votre université d'accueil sera différent du programme lausannois sur plusieurs points. Ces différences sont tout à fait admises, tant que les objectifs de formation peuvent être atteints. Les responsables mobilité sont chargés d'interpréter ces différences et de donner leur préavis d'équivalences.

Comme il a été expliqué précédemment, le programme à options du Bachelor et les programmes compensatoires pour étudiants ayant une discipline externe constituent une exception à ce principe. En effet, ces programmes ont pour but non pas l'acquisition de compétences définies, mais l'accumulation d'un certain nombre de crédits. Lors d'un séjour mobilité, vous n'avez pas besoin de viser des équivalences pour ces plans d'études. Le choix des enseignements est relativement ouvert et fait l'objet dans tous les cas d'un contrat d'études à faire valider par la conseillère mobilité. Selon les cas, des cours de langues dispensés par une autre université peuvent être reconnus dans le cadre de ces programmes, à certaines conditions (se renseigner auprès de la conseillère mobilité).

Les directives sur la mobilité

Les règles qui fixent le cadre dans lequel s'effectuent les séjours mobilité sont précisées dans deux directives de la Faculté des lettres, la directive 2.1_{bis} pour les étudiants de bachelor et 2.2_{bis} pour les étudiants de master. Ces directives sont disponibles sur les site de la Faculté des lettres :

> unil.ch/lettres/mobilite-out > Directives mobilité

Elles fixent le cadre général pour les séjours mobilité (moment, durée) et indiquent comment les contrats d'études doivent être établis. Les directives établissent également le nombre de crédits maximal et minimal qui peut être reconnu lors d'un séjour mobilité. Nous vous invitons à lire attentivement ces directives et, si elles suscitent des questions, à vous adresser à la conseillère mobilité.

3

Le rôle des contrats d'études

Comme il a été expliqué plus haut (Chapitre 2, page 27), les contrats d'études ont pour but de prévoir les équivalences que vous pourrez obtenir à l'issue de votre séjour. Dès votre candidature, vous devez prévoir les enseignements que vous allez suivre durant votre séjour et la manière dont ils vont s'inscrire dans le plan d'études lausannois de votre discipline. Cela doit être discuté avec le responsable mobilité de la section, qui devra signer le contrat d'études et le plan d'études annoté. Ensuite, ces documents doivent être transmis à la conseillère mobilité, pour vérification et signature. Par la suite, il est très important de signaler aux responsables concernés tout changement que vous devrez apporter à vos contrats d'études afin d'obtenir leur accord, puis d'établir de nouveaux contrats d'études, qui devront être signés à leur tour. Au final, ces documents serviront de base pour l'établissement de vos équivalences.

Les crédits

Comme il a été expliqué au début de ce chapitre (page 38), les crédits servent surtout à mesurer la charge de travail. Il ne s'agit pas d'un acquis qui peut être automatiquement transféré d'une université à une autre, mais d'une indication de la quantité de travail académique fournie pour réaliser une prestation ou acquérir certaines compétences. Les équivalences portent bien sur les compétences acquises, et non sur les crédits.

L'UNIL utilise le système de crédits ECTS *(« European Credits Tranfer System »)*, où 1 crédit représente 25 à 30 heures de travail. Il est possible que vous séjourniez dans une université qui utilise un système différent. Dans ce cas, renseignez-vous sur la manière dont les crédits de votre université d'accueil peuvent être convertis en ECTS ou, à défaut, sur la valeur du crédit, par exemple en tenant compte du nombre de crédits prévu par année académique. Fournissez ces indications aux responsables qui doivent examiner vos contrats d'études.

Enfin, il est important de noter que vous ne pouvez pas prétendre à des équivalences supérieures au travail que vous avez fourni. En d'autres termes, si vous avez acquis 24 crédits lors de votre séjour, la Faculté des lettres ne peut pas vous attribuer des équivalences pour 25 crédits ou plus.

La demande d'équivalences et la décision

Nous considérons que vous déposez votre demande d'équivalences mobilité dès le moment où vous nous transmettez le relevé de résultats de votre séjour. Il est donc très important que vous vous assuriez de la manière dont ce document est transmis à la fin de votre séjour : vous est-il remis directement ou envoyé à votre domicile ? Est-il envoyé à l'UNIL et, dans ce cas, à qui exactement ? Quand va-t-il être envoyé ? Faites en sorte que ce relevé de résultats et tout autre document utile soient transmis directement à la conseillère mobilité de la Faculté par l'université partenaire.

Sur la base de ces documents et d'éventuelles informations complémentaires qui vous seront demandées directement, les sections établissent leur préavis et le transmettent au décanat de la Faculté. Ce dernier s'appuie sur ces préavis pour établir sa décision d'équivalences. Celle-ci vous est envoyée par courrier postal à votre domicile. L'ensemble de cette procédure prend plusieurs semaines.

Si vous constatez une erreur sur cette décision ou si vous avez des questions, veuillez aussitôt prendre contact avec la conseillère mobilité. Cela

3

permettra, le cas échéant, que la décision soit corrigée avant que les équivalences ne soient saisies dans votre dossier.

Finalement, ces équivalences seront saisies dans votre dossier académique et entreront dans le calcul de résultats de la session d'examen suivante. Si vous terminez votre séjour en hiver et que vos résultats sont transmis rapidement, il est possible que vos équivalences soient déjà saisies pour la fin de la session d'hiver ; sinon, elles le seront pour la session d'été suivante. Si vous terminez votre séjour en été, vos équivalences seront probablement traitées durant l'été et saisies dans votre dossier pour la session d'automne. Au cas où vous devez impérativement obtenir votre diplôme à la session d'été, veuillez le signaler à la conseillère mobilité pour tenter de mettre en place une solution.

4

informations pratiques

4

Les bourses

Sauf quelques rares exceptions, tout séjour mobilité donne droit à une bourse. En postulant pour un séjour, vous déposez simultanément votre candidature pour la bourse correspondante. Le montant de cette bourse est indiqué sur la fiche de l'accord dans la base de données des accords d'échange (voir page 23).

C'est le Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) qui se charge de vous verser cette bourse. Après l'acceptation de votre candidature, le service prendra contact avec vous pour régler les modalités de versement. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez vous adresser directement à eux. Les coordonnées du service sont données au Chapitre 5 (page 56).

Le SASME dispose également d'un montant pour des bourses complémentaires à caractère social pour la mobilité. Il permet de donner une aide supplémentaire aux étudiants qui ne peuvent pas couvrir eux-mêmes tous les frais de leur séjour et qui ne peuvent pas obtenir de soutien de leurs parents. En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à vous adresser à ce service.

Enfin, si vous êtes bénéficiaire d'une bourse d'études cantonale, celle-ci continue à vous être versée pendant votre séjour. De la même manière, vos parents continuent de bénéficier des allocations familiales.

Les taxes d'études

Le principal avantage des accords d'échange consiste en l'exemption des taxes d'inscription dans votre université d'accueil. Il existe quelques exceptions, notamment en Allemagne, où les étudiants d'échange doivent s'acquitter d'une contribution semestrielle. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une taxe, mais plutôt d'une contribution vous permettant de bénéficier des mêmes avantages que les étudiants locaux (tarifs réduits aux cafétérias ou gratuité des transports publics, par exemple). Nous vous conseillons donc de payer cette contribution.

En revanche, vous devez vous acquitter de vos taxes semestrielles à Lausanne pendant votre séjour. Ces taxes seront réduites à 180 francs par semestre. Vous recevrez la facture correspondante au mois d'août pour le semestre d'automne et au mois de janvier pour le semestre de printemps. Assurez-vous que vous pourrez régler cette facture avant votre départ ou que quelqu'un pourra le faire pour vous si vous avez déjà quitté votre domicile.

Le statut « Mobilité départ »

Durant le ou les semestres de votre séjour, vous restez immatriculé à l'UNIL. Seul votre statut change : d'étudiant régulier, vous passez à étudiant en « mobilité départ ». Comme expliqué plus haut, ce statut permet tout d'abord la diminution de vos taxes semestrielles. Il indique en outre que vous ne vous trouvez pas à Lausanne et que, par conséquent, vous ne pouvez pas suivre d'enseignements. Il vous sera donc impossible de vous inscrire à des enseignements à l'UNIL, même si ceux-ci sont dispensés en ligne. En revanche, il est prévu que vous puissiez passer des examens directement à votre retour. Il faudra alors simplement que vous vous inscriviez à ces examens dans les délais prévus.

La durée du séjour

La durée effective de votre séjour dépendra du calendrier académique de votre université d'accueil. Il est probable que celui-ci soit différent de celui de l'UNIL. Le semestre peut commencer quelques semaines plus tôt ou plus tard qu'à Lausanne. En Allemagne et en Autriche, la différence est plus importante, l'ensemble du calendrier académique étant retardé d'un mois et demi par rapport au nôtre. Enfin, dans tous les

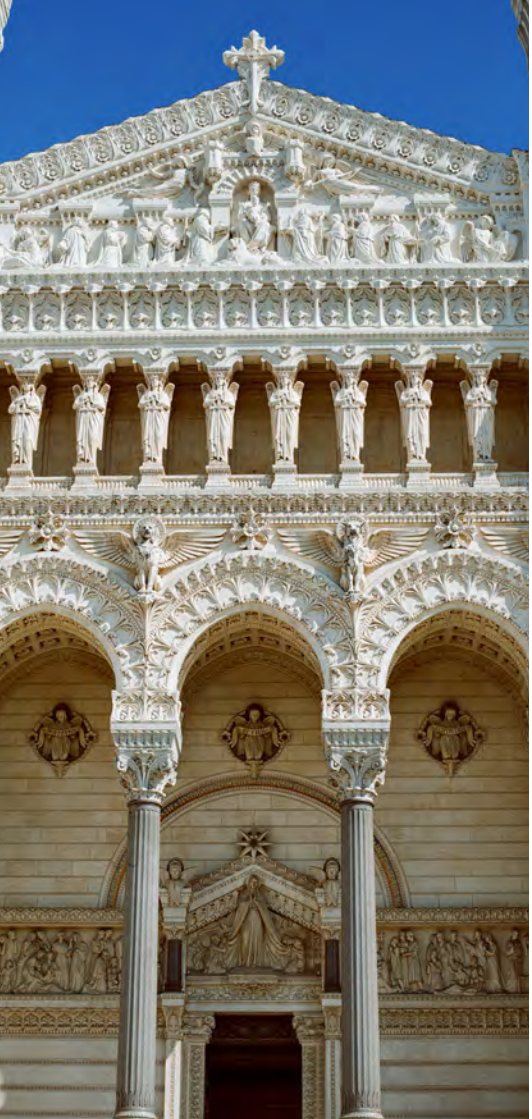

pays de l'hémisphère sud, l'année académique débute en janvier et les semestres sont inversés. Cela a des répercussions importantes sur l'organisation du calendrier académique.

Dans tous les cas, un semestre académique dure généralement moins de six moins. Pour des questions pratiques, la durée administrative des séjours a été fixée à 5 mois pour un semestre, 10 mois pour une année. C'est cette durée théorique qui est utilisée notamment pour le calcul du montant de votre bourse.

La session d'examens

Les différences entre le calendrier académique lausannois et celui de votre université d'accueil peuvent avoir des répercussions, en particulier pour les sessions d'examens. Il peut arriver en effet que, pour un séjour au semestre de printemps, vous deviez quitter Lausanne en janvier déjà, et ainsi être absent pour la session d'hiver. Si cela se produit, vous avez la possibilité d'organiser des examens hors session, par exemple en décembre. Cette solution est assez contraignante, puisque vous aurez peu de temps pour préparer vos examens. Il vaut mieux, dans la mesure du possible, anticiper ce problème et passer ces examens plus tôt ou repousser ces examens pour les passer à votre retour.

De même, si vous êtes en mobilité au semestre de printemps, il est possible que vous ayez

encore des cours ou des examens dans votre université d'accueil en juin, ce qui vous empêchera de participer à la session d'été à Lausanne. Dans ce cas, la solution la plus simple consiste à passer vos examens à la session d'automne (fin août ou début septembre). Transmettez au secrétariat des étudiants des justificatifs prouvant que vous ne pouvez pas être présent à Lausanne en juin. Il sera ainsi possible d'évaluer votre situation et, le cas échéant, permettre le déplacement de vos inscriptions à la session d'automne.

Dans tous les cas, n'oubliez pas que vous devez vous inscrire aux examens en question sur le site internet de la Faculté des lettres dans les délais prévus par le calendrier administratif.

Les cours de langue préparatoires

De nombreuses universités proposent à leurs étudiants mobilité de participer à des cours de langue durant l'été ou l'hiver précédant leur séjour. Comme ils ne sont pas inclus dans le séjour, ces cours d'été ou d'hiver ne sont pas couverts pas la bourse mobilité. Par contre, vous pouvez demander le remboursement des frais d'inscription à ces cours. Il vous suffit d'envoyer la preuve du paiement au Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME).

Les exigences de la HEP

Si vous étudiez une discipline de langue et littérature et que vous envisagez de l'enseigner par la suite au niveau secondaire, la Haute École Pédagogique du Canton de Vaud exige que les candidats à cette formation aient effectué un séjour dans une région ou un pays où est parlée la langue concernée. Il doit s'agir d'un ou au maximum deux séjours d'une durée totale de 12 semaines pour le secondaire I, de 6 mois pour le secondaire II.

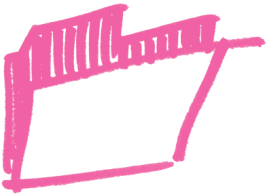

Le logement

L'UNIL ne peut pas vous fournir d'aide pour trouver un logement. En effet, les destinations sont trop nombreuses et différentes pour qu'un service basé à l'UNIL puisse vous aider sur ce point. C'est donc votre université d'accueil qui est susceptible de vous fournir de l'aide à ce sujet. Certaines d'entre elles pourront vous proposer une chambre dans une résidence d'étudiants. D'autres vous guideront pour trouver un logement privé, individuel, en colocation ou chez l'habitant. Enfin, certaines n'offrent aucune aide et laissent les étudiants mobilité chercher un logement par eux-mêmes. Si votre université d'accueil met à disposition des logements, vous pourrez certainement vous y inscrire en même que vous vous enregistrerez pour votre séjour, c'est-à-dire en avril-mai pour un séjour débutant en automne, en octobre-novembre pour un séjour au printemps.

5

Ressources et adresses utiles

5

La faculté des lettres

Les responsables mobilité des sections

Pour chaque discipline, les sections nomment une personne comme responsable mobilité. Celle-ci est chargée d'évaluer les équivalences pour tous les étudiants qui partent en mobilité et de gérer les accords d'échange dont dispose la section, notamment pour la sélection des candidatures. Il s'agit donc d'interlocuteurs très importants pour votre projet. Vous les rencontrerez obligatoirement lors de l'établissement de vos contrats d'études (voir Chapitre 3) et, pour certains types d'accord d'échange, ce sont eux qui évalueront votre candidature.

Les responsables mobilité des sections se tiennent également à votre disposition pour vous conseiller dans la préparation de votre séjour. Nous vous invitons à prendre contact avec eux dès le début de la préparation de votre projet et de rester en contact tout au long de votre candidature et de votre séjour.

Vous trouvez la liste des responsables mobilité des disciplines sur le site internet de la Faculté des lettres : *unil.ch/lettres/international/contact*. Si vous avez une discipline externe, vous devez vous adresser au responsable concerné dans la faculté ou l'université en question.

La conseillère mobilité de la Faculté

Les tâches de la conseillère mobilité de la Faculté consistent à vérifier de manière globale les projets de séjour des étudiants, à les aider dans la préparation de leur séjour et à servir d'intermédiaire à l'interne entre les différentes personnes concernées, et à l'externe avec les services de l'UNIL et les universités partenaires. Vous pouvez contacter la conseillère mobilité, qui répondra à vos questions et réceptionnera les documents à signer.

La conseillère mobilité coordonne l'attribution des équivalences à la fin des séjours. Il est donc impératif qu'elle soit informée de votre projet, au plus tard au moment du dépôt de votre candidature, et qu'elle soit tenue informée du déroulement de votre séjour. La conseillère peut vous donner de nombreux conseils pour votre séjour ainsi que des renseignements sur les règlements et les aspects pratiques. Nous vous invitons à prendre contact avec elle dès le début de votre réflexion et de la consulter aussi souvent que nécessaire.

Vous trouverez les coordonnées de la responsable et de la conseillère mobilité, ainsi que les heures de réception de cette dernière, sur le site internet de la Faculté des lettres : *unil.ch/lettres/mobilite > Contacts mobilité*.

Les anciens étudiants OUT

De nombreux étudiants sont partis en séjour mobilité avant vous et il peut être utile de faire appel à leur expérience pour toute sorte de questions : choix de la destination, préparation du dossier de candidature, choix des cours, recherche de logement, etc. N'hésitez pas à parler de votre projet à d'autres étudiants, ils pourront vous faire part de conseils très utiles.

Si vous ne connaissez pas d'étudiants qui sont partis en mobilité avec les mêmes disciplines que vous ou pour la même destination, vous pouvez consulter la base de données des accords d'échange, qui répertorie, pour chaque destination, les rapports remplis par les étudiants de retour d'un séjour mobilité (voir page 23). Si vous avez besoin d'informations plus détaillées et que vous souhaitez en discuter directement avec d'anciens étudiants OUT, adressez-vous aux responsables mobilité de vos sections, qui pourront vous mettre en contact avec eux.

Tenez présent à l'esprit, toutefois, que de nombreux éléments peuvent être totalement différentes d'une discipline à l'autre ou d'une destination à l'autre et l'expérience vécue par un autre étudiant peut ne pas être valable pour vous. En cas de doute, vérifiez l'information auprès d'autres personnes.

Les séances d'information

Deux séances d'information sont organisées au sujet de la mobilité. Dans le courant du mois d'octobre, la Faculté des lettres et différentes sections organisent des séances d'information, auxquelles vous serez invités par email. Ces séances sont l'occasion de rencontrer les principaux interlocuteurs, de découvrir de manière détaillée les destinations qui vous sont proposées et d'écouter le témoignage d'étudiants revenant d'un séjour. Enfin, si vous êtes retenu pour un séjour, vous serez invité au mois de mai par le SASME à une « soirée des Ambassadeurs » au cours de laquelle vous pourrez dialoguer avec d'anciens étudiants OUT.

Les services de l'UNIL

Deux services centraux s'occupent directement de la mobilité des étudiants. Le premier est le Service des relations internationales (SRI), dont l'une des tâches est de mettre en place et d'assurer le suivi des accords d'échange avec d'autres universités. Ce rôle est absolument primordial pour la mobilité d'un point de vue institutionnel. Cependant, les RI ne s'occupent pas des dossiers individuels des étudiants et vous n'aurez probablement jamais à faire à ce service directement.

Le Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) sera en revanche un interlocuteur important pour votre séjour. Si vous êtes sélectionné pour un séjour, votre dossier sera transmis au SASME, qui s'occupera de l'inscription de votre séjour dans votre dossier académique, du versement de votre bourse et, dans certains cas (accords généraux, mobilité suisse), de la transmission de votre dossier à l'université partenaire. Le SASME organise également la sélection des candidats pour les accords généraux (voir page 13). Vous trouverez les coordonnées et les horaires de réception de ce service à la page *unil.ch/sasme/contact*.

L'université d'accueil

Une grande partie des informations nécessaires à l'organisation de votre séjour provient de votre université d'accueil. Durant la phase de préparation de votre candidature, vous devrez trouver la plupart des renseignements seul, en consultant son site internet. Pensez à consulter en premier les pages « International » avant de vous aventurer trop loin dans les sites des facultés, sections ou départements.

Si votre candidature est retenue par l'UNIL, votre séjour sera annoncé à l'université partenaire et vous serez en contact direct avec les coordinateurs sur place. Cela facilitera les choses. Renseignez-vous sur les démarches à effectuer et les délais à respecter, pour votre inscription (environ six mois avant le séjour), à votre arrivée et à votre départ.

Les étudiants IN / Tandem

De nombreux étudiants des universités partenaires séjournent à l'UNIL chaque année. Il peut être intéressant pour vous de rencontrer ces étudiants. Ils pourront vous donner un témoignage de première main sur leur université d'origine. Cela peut être utile pour choisir votre destination puis, par la suite, pour tous les aspects pratiques de votre séjour, tel que le logement.

Le programme Tandem peut être un moyen de rencontrer des étudiants IN. Le but est avant tout linguistique, mais c'est aussi une occasion de trouver un partenaire provenant de l'université qui vous intéresse. Vous pourrez ainsi profiter d'un échange linguistique et vous renseigner en même temps sur votre future université d'accueil. Pour les dates des séances de formation de tandems et l'accès au serveur : *unil.ch/tandem*.

L'association ESN UNIL organise un système de parrainage pour étudiants d'échange. Vous pouvez vous inscrire pour parrainer l'un ou plusieurs étudiants en séjour à Lausanne, en indiquant les pays qui vous intéressent en priorité. Vous pourrez ainsi rencontrer des étudiants venant du pays, voire de l'université, où vous prévoyez de séjourner. Plus d'informations sur *unil.esn.ch*.

Enfin, vous pouvez demander aux responsables de vous mettre en contact directement avec les étudiants de certaines universités précises en séjour à l'UNIL. Adressez-vous à eux si nécessaire.

Les destinations

Vous trouverez ci-contre la liste des destinations européennes avec lesquelles l'université de Lausanne a conclu des accords (N.B. Cette liste peut ne pas être exaustive). De plus, il existe aussi d'autres destinations en Amérique du nord, en Amérique du sud et en Asie.

unil.ch/international

Aberdeen
Bangor
Bayreuth
Bergame
Berlin
Bochum
Bonn
Brême
Bruxelles
Budapest
Cambridge
Canterbury
Castellón
Chambéry
Clermont-Ferrand
Cologne
Constance
Dublin
Florence
Francfort
Fribourg-en-Brisgau
Gand
Gênes
Gérone
Göttingen
Grenade
Hanovre
Izmir
Klagenfurt
Lancaster
Leipzig
Lille
Louvain-la-Neuve
Lyon
Madrid
Marbourg
Mayence
Milan
Moscou
Munich
Naples
Nice

Nimègue
Norwich
Osnabrück
Padoue
Paris
Pavie
Pise
Prague
Rende
Rennes
Rome
Saint-Andrews
Saint-Pétersbourg
Salamanque
Salerne
Séville
Sheffield
Siedlce
Sienne
Sofia
Southampton
Tartu
Tomsk
Tübingen
Turin
Uppsala
Valence
Valladolid
Varsovie
Venise
Vérone
Versailles
Vienne
York
Zagreb

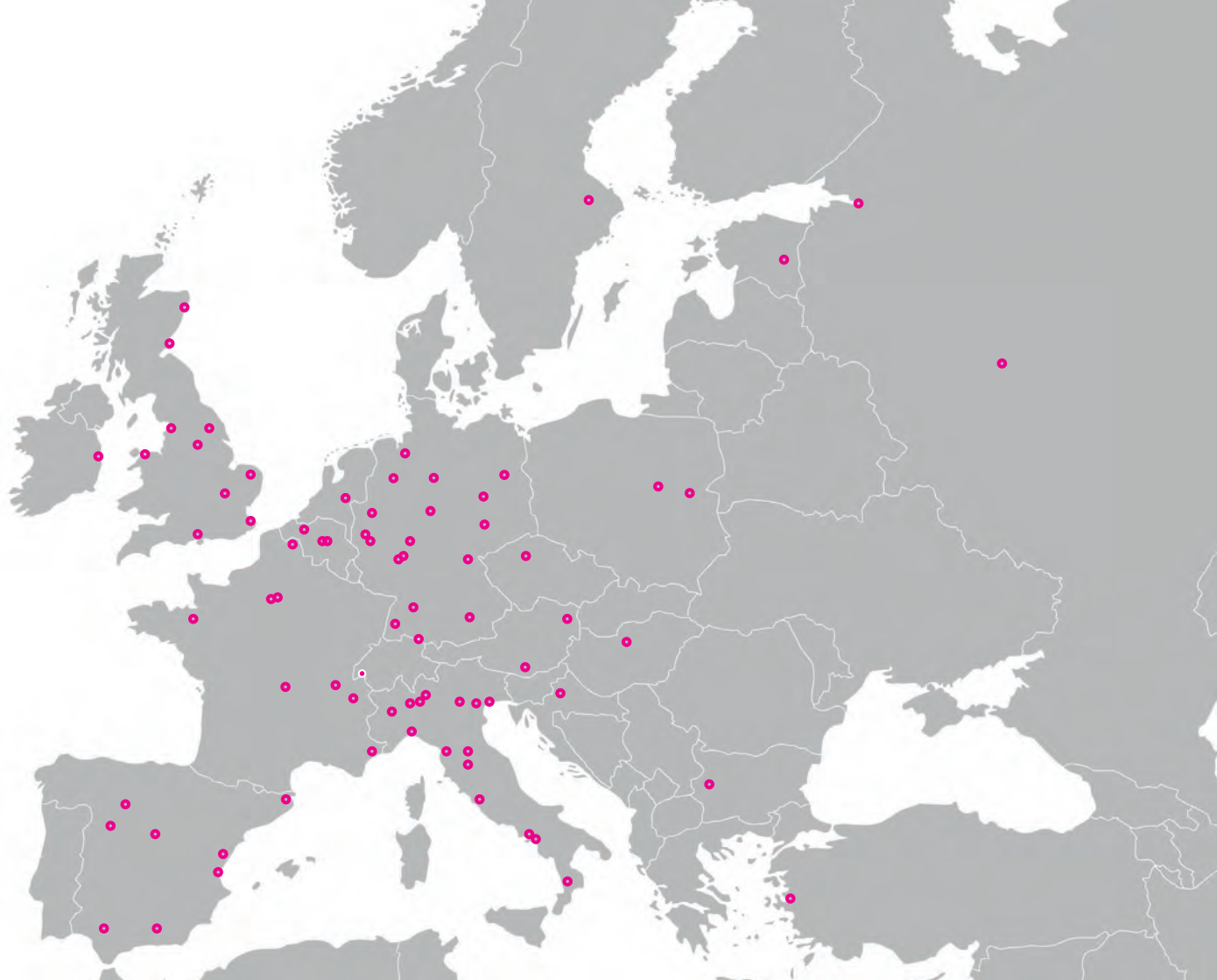

Impressum

Cette brochure a été élaborée par
l'administration de la Faculté des lettres.
Août 2021

Réalisation
Johanne Jordan

Mise en pages
Johanne Jordan

Images
Couverture (fotolia.com) : Uppsala © borisb17 ; Paris © joserpizarro ;
Séville © Tupungato ; Venise © Christophe Barry ;
Berlin © Thomas Seethaler ; Dublin © Emilie Bélair
Intérieur : p. 6 © Alain Kilar ;
fotolia.com : p 4 © Leonid Andronov (Saint-Pétersbourg) ;
p. 14 © vichie81 (Munich) ; p. 17 alialanda (Bruxelles) ;
p. 22 © gudrin (Zagreb) ; p. 25 © Mariusz Prusaczyk (Sofia) ;
p. 32–33 © DutchScenery (Nimègue) ; p. 34 © Tsiumpa (Florence) ;
p. 38 © krasnevsky (Budapest) ; p. 41 © anilah (Tartu) ;
p. 42–43 © kevers (Southampton) ; p. 46 © mRGB (Vienne) ;
p. 48 © nevskyphoto (Lyon) ; p. 50–51 © Pierre Violet (Naples) ;
p. 56 © Sergii Figurnyi (Varsovie) ; p. 59 © kartoxjm (carte de l'Europe)

Impression
Reprographie de l'UNIL

swissuniversities

FACULTÉ DES LETTRES | MOBILITÉ
Université de Lausanne | Bâtiment Anthropole | Niveau 2 | CH-1015 Lausanne
Tél. +41 21 692 29 17 | conseilMobilite-lettres@unil.ch

unil.ch/lettres/international